

# 1 - Saône

FRDG388 Alluvions de l'Ouche, de la Dheune, de la Vouge et du Meuzin

Etat quantitatif : Bon      Objectif : Bon état      2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Etat chimique : Bon      Objectif : Bon état      2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Commentaire

## Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : **Pollution diffuse par les pesticides**

AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

## Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée **Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates